Vu la recommandation qui se trouve à la page 74 du rapport du directeur général des élections pour 1983, le premier ministre et son gouvernement ont-ils l'intention, dans le cadre de leur politique, de réexaminer cet article?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, je suis heureux de voir que le député est d'accord avec la réponse que je viens de lui donner. Bien entendu, la Coalition de citoyens ne s'en prend pas à l'aspect de la loi qui traite des éditoriaux. Il serait bon de rappeler à ce groupement que la liberté de parole existe dans notre pays. Toute personne peut se lever et s'opposer à un parti ou à un député de la façon qu'elle le désire. C'est seulement que l'on interdit d'utiliser la puissance de l'argent, une fois de plus, pour se donner un avantage sur les autres candidats.

Le député m'a posé une question précise au sujet d'un passage du rapport du directeur général des élections. Ce rapport, selon ce que vient de me dire le leader à la Chambre, vient juste d'être déposé. Nous devrions procéder de la façon habituelle. En d'autres termes, ce rapport devrait être renvoyé, et je pense qu'il l'est automatiquement, au comité permanent des privilèges et élections.

Si le député a des inquiétudes, je suis sûr qu'il les exprimera, en même temps que celles de ses collègues qui pourraient s'intéresser à d'autres détails. Je pense qu'il est bon d'avoir eu l'occasion à la Chambre, aujourd'hui, comme nous l'avons eue hier lorsque les députés de ce côté-ci ont fait ressortir l'esprit de cette modification, de réaffirmer l'intention qui animait tous les partis lorsqu'ils ont appuyé cette modification.

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LA NOMINATION DES VÉRIFICATEURS—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur les actes de trois de ses ministres. Le ministre des Transports a démis dernièrement le vérificateur général de ses fonctions de vérificateur de la Société canadienne des ports, dont le nom vient d'être changé. Le ministre responsable de Postes Canada a fait de même pour la Société canadienne des postes alors que le bureau du vérificateur général faisait ce travail et présentait un rapport au Parlement depuis un siècle. Lorsque le ministre des Finances était ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, il a refusé de faire vérifier les comptes d'Eldorado Nucléaire Limitée par le vérificateur général environ trois mois avant que la société de la Couronne ne devienne insolvable.

Tout le pays attend avec impatience une mesure législative qui vise à obliger les sociétés de la Couronne a rendre des comptes. Le gouvernement a-t-il desormais pour principe de rendre les sociétés de la Couronne plus indépendantes encore à l'égard du Parlement en empêchant le vérificateur général, qui est à son service, de vérifier les comptes de ces dernières?

Pétitions

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, certains éditoriaux parus à ce sujet ont induit le député en erreur. Il doit savoir que la Société canadienne des postes est une nouvelle société, qui vient d'être créée. Il ne s'agit donc pas de remercier un vérificateur général qui n'aurait pas pu obtenir le poste auparavant, parce que la société n'avait pas de poste à offrir jusque-là. Il s'agit de créer une nouvelle société en vertu des lois du Parlement et de nommer un vérificateur général auprès de celle-ci. Nous en avons nommé un qui vient d'une firme indépendante et qui, sauf erreur, travaille déjà pour bon nombre de gouvernements, sociétés et parties respectables.

• (1500)

Le député d'en face parle de favoritisme. Je lui demande de vérifier auprès de son chef si Touche Ross n'a pas travaillé pour d'autres sociétés, et s'il n'a pas été nommé par le Parti conservateur. Il constatera qu'au contraire, cette firme à obtenu un contrat très important.

LE DÉSARMEMENT

LA LETTRE ENVOYÉE AU PREMIER MINISTRE PAR LE CHEF D'ÉTAT SOVIÉTIQUE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et a trait aux nouvelles annoncées par les médias et à un communiqué de presse qu'on vient de me remettre concernant une réponse qu'il aurait reçue du leader soviétique Youri Andropov au sujet de l'entrevue qu'il a sollicitée. Le premier ministre pourrait-il nous renseigner sur le sujet et nous faire part de sa réaction à cette lettre? A-t-il l'intention de la rendre publique? De plus, peut-il nous dire s'il est possible qu'un tel entretien ait lieu dans un avenir rapproché?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, cette lettre constituait pour l'essentiel une réponse à un courrier où je me disais disposé à me rendre à Moscou au cours de la semaine prochaine ou avant la fin du mois afin de m'entretenir avec M. Andropov, ou à défaut avec les ministres ou les personnages officiels du gouvernement qu'il voudrait bien désigner. Il m'a répondu principalement qu'il préférait me recevoir personnellement en me priant d'être patient et a exprimé l'espoir de pouvoir me proposer des dates à cette fin dans un avenir pas trop éloigné.

Des voix: Bravo!

PÉTITIONS

DÉPÔT DU RAPPORT DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député de Guelph (M. Schroder), et déposée sur le bureau du greffier de la Chambre le mercredi 18 janvier 1984, est conforme au Règlement quant à la forme.